



Formation « Comptabilité générale : les mécanismes essentiels »

Les Chiffres

Au cœur du pilotage de la
performance

4 jours

94% de satisfaction



Comptabilité générale : les mécanismes comptables essentiels (CP FFP)



POUR QUI ?

Pour les non comptables qui souhaitent acquérir des compétences pour identifier et sélectionner des informations pertinentes issues de la comptabilité afin de/d' :

- apporter des éléments probants pour étayer une réflexion (sur la gestion d'une structure, sur la compréhension d'une situation de demande de financement d'un professionnel),
- documenter un contrôle.

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'employabilité : cette formation menant à la certification favorise une évolution ou une reconversion vers des activités de contrôle, d'étude en lien avec des éléments issus de la comptabilité générale, de gestion d'une structure.

PRE REQUIS

Cette formation certifiante ne nécessite pas de connaissance ou de pratique préalable en matière de comptabilité générale

DURÉE

4 jours en présentiel et/ou mise à distance du présentiel soit 28 heures au total (hors travaux inter session et certification).

Comptabilité générale : les mécanismes comptables essentiels (CP FFP)

OBJECTIFS

A la fin de cette formation vous serez capable de :

- ✓ Repérer des informations pertinentes issues de la comptabilité générale pour documenter un objet d'étude /une réflexion
- ✓ Fiabiliser l'information comptable repérée en la recoupant pour vérifier sa cohérence
- ✓ Analyser les données en vue de leur exploitation pour justifier d'une position/argumentaire à l'issue de l'étude (contrôle/gestion)



QCM d'évaluation des compétences en amont de la formation

PROGRAMME

- Rôles et objectifs de la comptabilité
- La notion de patrimoine, les comptes de bilan et leur fonctionnement
- Le compte de résultat, les comptes de gestion et leur fonctionnement
- Les principales règles d'établissement des comptes annuels
 - Le plan comptable
 - Les principes comptables
 - Les documents comptables obligatoires
 - Les principales écritures pour les opérations courantes
 - Les travaux comptables de fin d'exercice
 - L'affectation du résultat

Epreuves de certification

Comptabilité générale : les mécanismes comptables essentiels (CP FFP)

CERTIFICATION

Cette formation mène au **Certificat Professionnel de la FFP (Fédération de la Formation Professionnelle) « Comptabilité générale : les mécanismes essentiels (CP FFP) »**. Cette certification professionnelle atteste que le stagiaire a acquis de nouvelles compétences au regard d'un référentiel CP FFP dont la maîtrise est considérée comme nécessaire pour exercer efficacement tout ou partie d'une activité professionnelle.

La certification est délivrée à l'issue de 2 épreuves :

- Passation d'une évaluation des compétences administrée via Internet (1 heure) ;
- Réalisation d'un cas de synthèse (2 heures).

Taux de satisfaction à la formation : 94%

Taux d'abandon en cours de formation : 0%

POUR EN SAVOIR + SUR LE PROCESSUS DE CERTIFICATION

- Explication détaillée du processus de certification
- Processus qualité des formations chez LVSN
- Présentation du Système CP FFP www.cpffp.org

Un numéro de téléphone pour un contact personnalisé :

+33 (0)2 31 91 61 05

Une adresse mail : vsabouroux@lvsn.fr

Comptabilité générale : les mécanismes comptables essentiels (CP FFP)

PROFIL ANIMATEUR

Experts comptables et professionnels reconnus dans leur métier
Nos formateurs sont sélectionnés et évalués selon un processus qualité certifié

LA PÉDAGOGIE MISE EN ŒUVRE

résolument positive, s'appuie sur les travaux de recherche de la psychologie positive qui met en avant les points forts de l'apprenant (ses connaissances par exemple) pour les renforcer et faciliter, dans un second temps, les travaux sur les points à améliorer. Ces progrès se font d'autant plus facilement que l'apprenant est dans un état d'esprit positif, constructif.

LES + DE LA FORMATION

- + Identification des attentes en amont de la formation pour accroître l'impact de celle-ci
- + Mises en pratique concrètes transposables dans le contexte professionnel

Comptabilité générale : les mécanismes comptables essentiels (CP FFP)

MODALITES & DELAIS D'ACCES

Session INTER

La formation est accessible via :

- le dossier d'inscription disponible en ligne sur le site www.lvsn.fr

2 sessions/an : démarrage février et septembre

Inscription possible dès à présent

La date des épreuves de certification est fixée en amont du démarrage de la formation

Session INTRA

Les inscriptions se font via :

- le dossier d'inscription disponible en ligne sur le site www.lvsn.fr
- en nous contactant directement par téléphone et/ou mail

Le calendrier de l'action de formation est fixé avec votre entreprise en fonction de ses impératifs

La date des épreuves de certification est fixée en amont du démarrage de la formation

MODALITÉS PRATIQUES

2 possibilités déterminées pour chaque session :

- Présentiel et/ou
- Mise à distance du présentiel (classes virtuelles)

Groupe : entre 5 et 12 personnes au maximum



Accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Pour réussir votre formation/épreuves de certification, nous avons la capacité d'adapter certaines prestations aux situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Comptabilité générale : les mécanismes comptables essentiels (CP FFP)

PRIX session INTER

465 € / jour / personne

Ce prix comprend :

- La formation et sa documentation
- Les épreuves de certification

Pour un prix en INTRA

Contactez- nous, nous vous établissons un devis personnalisé.

Pour en savoir +

Un téléphone : +33 (0)2 31 91 61 05

Une adresse mail : vsabouroux@lvsn.fr ou lnadal@lvsn.fr

LVSN répond aux exigences du décret Qualité du 30 juin 2015, en étant :

- qualifié OPQF "Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation" (qualification reconnue par l'Etat)
- enregistré sur la plateforme nationale de référencement Datadock

LVSN a souscrit une déclaration préalable auprès de la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) (ex DIRECCTE) qui nous a exonéré de la TVA pour les opérations effectuées dans le cadre de la formation professionnelle. A titre de contrôle, nous déposons chaque année un bilan pédagogique et financier auprès de cet organisme pour validation de l'exonération.